



Bulletin municipal : septembre-octobre 2020 - N° 162



EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Villermoritains,

Le retour des vacances d'été se fait cette année dans un contexte particulier. L'épidémie est toujours présente.

Les signes d'alerte au niveau national se multiplient, ce qui nous oblige encore à une grande vigilance et le maintien sous tension de bien des aspects de la vie de chacun et de la vie en commun.

Nous devons collectivement faire face pour ne pas vivre un nouveau confinement et permettre à l'économie de repartir.

La prudence nous a imposé d'annuler le « Bric à Brac » ainsi que le forum des associations. Néanmoins, nous avons réouvert notre salle des fêtes aux associations avec un protocole sanitaire adapté. Le port du masque y est notamment obligatoire.

Comme annoncé dans notre programme, les chantiers de cette mandature seront majeurs et nombreux. En effet, plus que jamais, nous restons déterminés dans la réalisation de nos projets malgré les circonstances.

La construction de 2 nouvelles classes dans le clos communal est en cours. La livraison est prévue fin novembre. D'ores et déjà, l'équipe municipale travaille sur les chantiers de ce début de mandat, comme l'entrée de village rue de la Baronnerie, les travaux de l'impasse du Puits, ainsi qu'autour du terrain de football. Les études ont été lancées en ce qui concerne la rénovation de la Halle de marchandises et de ses abords, sans oublier la zone de loisirs du petit étang. L'entretien des voiries est également une priorité. L'équipe en charge des circulations douces (pédestre et cycliste) est aussi mobilisée pour offrir des circuits de balades et découvrir nos paysages.

Enfin, la Communauté de Communes des Porte Euréliennes d'Ile-de-France a, en urgence, mis en place un dispositif, afin d'aider nos petites entreprises en difficulté et celles qui ont dû fermer pendant la période de confinement.

J'invite chacun d'entre vous à rester particulièrement vigilants en respectant les gestes barrières.

Prenez-soin de vous et de vos proches.

Philippe AUFFRAY

Extrait – Conseil Municipal du 28 mai 2020

I – AFFAIRES GENERALES

Présentation et approbation des comptes de gestion 2019 de M. le Receveur Municipal du budget principal et du budget annexe service assainissement

Vote des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe service assainissement

Affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal

<i>Budget Principal</i>	
Résultat de fonctionnement reporté - compte 002	756 020,32 €
Solde d'investissement reporté - compte 001	-151 796.97
Excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068	151 796,97 €

SOMMAIRE :

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
Edito du Maire	1		
Extrait PV du CM du 28/05/2020	1-4	Syndicat des 3 rivières	5
Travaux de l'école	4	Associations du village	6
Rentrée des classes	5	Informations diverses	7-8

.../...

Suite Extrait – Conseil Municipal du 28 mai 2020

Service assainissement

Investissement :

Recettes : Compte 001 Excédent d'investissement reporté + 6 683.32 €

Exploitation :

Recettes : compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 35 150,28 €

Vote du budget primitif principal 2020

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 691 675.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 351 709.00 €.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 - Le Maire propose à l'assemblée de maintenir à l'identique de l'exercice 2019 les taux des trois taxes de la commune pour l'année 2020. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Taxe foncière sur le bâti : 20,93 %

Taxe foncière sur le non bâti : 32,81 %

Délégations du Conseil Municipal au Maire – Le Conseil Municipal charge le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite d'un montant de 200 000 € en taux fixe sur une durée de 15 ou 20 ans ; de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant de 30 000 € ; et enfin de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions, dans la limite du cumul de 80% par projet.

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal décide que les présentes délégations seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

MAPA restructuration finale du groupe scolaire (Ludovic MAITRE) - Le 17 février 2020, la commune a lancé un marché à procédure adaptée décomposé en 9 lots. Cet appel à concurrence a été mis en ligne sur le site « AMF 28 » entre le 17/02/2020 et le 20/03/2020. Les travaux concernent l'extension comprenant 2 classes de 60 m² et le réaménagement de la cour. Les critères de choix des entreprises étaient la valeur technique pour 60 % et le prix des prestations pour 40 %, pour une estimation de 200 000 € HT. Après analyses et négociations, Ludovic MAITRE propose de retenir les entreprises suivantes conformément aux critères de choix annoncés dans le RC :

LOT	estimation	entreprise mieux-disante	offre en euros HT
01 - VRD - Gros-Œuvre	70 000,00 €	FONDABATECH	81 445,60
02 - CHARPENTE	34 000,00 €	PELTIER	56 000,00
03 - COUVERTURE	15 000,00 €	EIFFAGE	16 453,50
04 - MEN. EXTERIEURES	18 000,00 €	CHARTRES-MIROITERIE	14 478,00
05 - PLAQUISTERIE	19 000,00 €	P.C.S	16 000,00
06 - REVT DE SOLS	14 000,00 €	PEINDECOR	9 696,86
07 - PEINTURE	4 000,00 €	BECHE	3 113,00
08 - PB - CHAUFFAGE - VMC	16 000,00 €	P.C.S	11 000,00
09 - ELECTRICITE	10 000,00 €	ELEC 3D	11 501,17
TOTAL TRAVAUX DE BASE :	200 000,00 €		219 688,13 €

Travaux rue des Etangs - Report lors d'un prochain Conseil après une commission travaux au préalable.

Etude de programmation de travaux - Ludovic MAITRE présente le dossier d'études de rénovation et d'aménagement sur les 4 sites suivants : Terrains de sport et étang communal - Entrée de ville (rue de la Baronnerie) - Abords de la maison des associations - Abords du terrain de foot.

Il propose de se prononcer sur l'offre du cabinet FEUILLE A FEUILLE, architecte paysagiste suivant son offre d'un montant de 6 800 € pour la réalisation d'une étude préliminaire et esquisses : décision votée à l'unanimité.

.../...

Suite Extrait – Conseil Municipal du 28 mai 2020

II – AFFAIRES GENERALES

Elections des délégués dans les syndicats intercommunaux : Sont élus à l'unanimité par scrutin secret :

Territoire d'Energie d'Eure et Loir - Titulaire : Ludovic MAITRE - Suppléant : Jean-François LHOMME

Syndicat du gymnase du collège de Maintenon - Titulaire : Jacqueline DEVINCK - Suppléant : Martine MARTIN

Eure et Loir ingénierie (ATD) - Titulaire : Danièle SAVILLE - Suppléant : Gilles QUESNE

GRACES : Jean GUILLET

Election du membre de la commission locale d'évaluation de transfert de charges - Est élu à l'unanimité par scrutin secret : M. le Maire, Philippe AUFFRAY.

Commissions et élection des membres :

M. le Maire est Président de fait de toutes les commissions.

		Scolaire - Périscolaire	Travaux - Voirie	Finances	Information- Communication	Urbanisme	TOTAL
1	AUFFRAY Philippe		<u>1</u>	<u>1</u>			2
2	DEVINCK Jacqueline	<u>1</u>	1	1			3
3	GEFFROY Jacques		1	1		1	3
4	SAVILLE Danièle	-	1	1		<u>1</u>	3
5	MAITRE Ludovic	1	1	1		1	4
6	FOURNIER Isabelle	1	1	1	<u>1</u>		4
7	QUESNE Gilles	1	1	1	1		4
8	FERNANDES-PETITOT Sophie	1	1	1	1		4
9	LOISELET Guillaume		1	1	1		3
10	MARTIN Martine	1	1	1	1		4
11	GUILLET Jean		1	1			2
12	RAMOLET Eva		1	1		1	3
13	LHOMME Jean-François		1	1			2
14	CHAMPALOUX Aïcha	1	1	1	1		4
15	MARIE Jean-François		1	1		1	3

Terrains PELISSIER MALAIRAN jouxtant la nouvelle station d'épuration - La station est située sur la parcelle qui appartient à la commune. Pour accéder à la station, il faut emprunter un chemin privé appartenant aux familles PELISSIER et MALAIRAN. Pour sécuriser l'accès des techniciens de la commune chargés d'entretenir la station, il est décidé d'acheter le chemin et la partie supérieure des parcelles traversées. Après discussion, Danièle SAVILLE demande l'autorisation de faire établir les actes chez le notaire, ce qui est accepté à l'unanimité.

Echange parcelle entre un propriétaire privé et la commune - Danièle SAVILLE propose de faire un échange de terrain entre la commune (n°1755) et M. Daniel PETIT (parcelle cadastrée section A n°1733 d'une contenance de 4ca) et soumet cette décision aux membres du Conseil Municipal, ce qui est accepté à l'unanimité.

Acquisition parcelle B 0403 – C875 et C580 - Danièle SAVILLE propose d'acheter la parcelle B 0403 située aux Roches de 2168 m² pour un montant de 2 168 € et les parcelles C875 et C580 situées entre la Baronnerie et la Malmaison (3157 m²) à 1 € du m² soit 3 157 € ce qui est accepté à l'unanimité.

Modification des statuts des Portes Euréliennes d'Ile de France – Décision votée à l'unanimité.

III – PERSONNEL

Contrat groupe statutaire - Le Conseil décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé et se réserve la faculté d'y adhérer. Pour chacune des catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules. Ce contrat devra avoir les caractéristiques suivantes : Durée : 4 ans - Régime : capitalisation.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Fonds Renaissance Artisanat – Commerce – Tourisme (FRACT) - La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a souhaité créer ce Fonds Renaissance afin d'apporter, dans ce contexte de crise économique exceptionnelle, un soutien aux entreprises du territoire, en finançant les investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité. Lors du bureau communautaire du 27 mai dernier, les élus en ont validé la création et prévu un budget de 50 000 € (dans un premier temps). Chaque commune a la possibilité d'abonder à ce fonds réservé aux TPE de son territoire. Il s'appuie sur une étude de dossier pouvant aboutir au versement d'une subvention par bénéficiaire comprise entre 500 € et 2 000 €.

Peuvent bénéficier des aides : Les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers et de Commerce ou prestataires de services inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ; les entreprises d'insertion quel que soit leur statut juridique ; les entreprises de moins de 10 salariés équivalents temps plein, de tous secteurs d'activités implantées sur le territoire des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (commerce, hôtellerie, restauration, tourisme, propriétaires de sites touristiques, en statut privé, ouverts à la visite de plus de 3 mois) réalisant un CA annuel inférieur à 1 M€ HT et à jour de leurs charges fiscales, cotisations sociales ou bénéficiant d'un moratoire.

Les activités suivantes sont exclues de l'éligibilité du dispositif d'aide : Les entreprises constituées sous statut de micro/auto entrepreneur ; les commerces non sédentaires et non immatriculés ; les agences (immobilières, bancaires, assurance, courtage, intérimaires...) ; les pharmacies ; les commerces saisonniers dont le siège social serait extérieur au territoire et les commerces de gros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil souhaite soutenir ses commerçants, artisans et entreprises en versant la somme de 5 000 € au fonds de la CCPEIDF, qui sera exclusivement versé sur le territoire communal.

Travaux en cours de l'école

Les travaux d'extensions de l'école ont débuté le 22 mai dernier.

La construction d'une surface de 130 m² permettra de créer un équivalent de surface de 2 classes, ce qui permettra de rassembler en un même lieu l'ensemble des classes de la commune. La livraison est prévue en novembre 2020,

Début des travaux**Avancement des murs et intérieur des classes**

Rentrée des classes – 2020 - 2021

L'école a repris pour tous les élèves, le mardi 1^{er} septembre 2020. En raison du contexte sanitaire, des horaires ont été mis en place pour des arrivées en décalé, ce qui a permis d'éviter les regroupements et le brassage des parents devant l'enceinte de l'école

Cette année, seuls les enfants étaient autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école, à l'exception des Petites Sections qui faisaient leur première rentrée.

L'école accueille, cette année, 123 enfants répartis sur 5 classes :

- Mme TAILLEBOIS enseignante des PS/MS : 27 élèves
- Mme FORTIN enseignante des GS/CP : 24 élèves
- Mme DROUET enseignante des CP/CE1 : 23 élèves
- Mme MAÎTRE enseignante des CE1/CE2 : 23 élèves
- Mr SAULNIER enseignant des CM1/CM2 : 26 élèves



Le nourrissage des animaux sauvages, un réflexe à proscrire !

Le nourrissage, une fausse bonne idée... Pourquoi ?

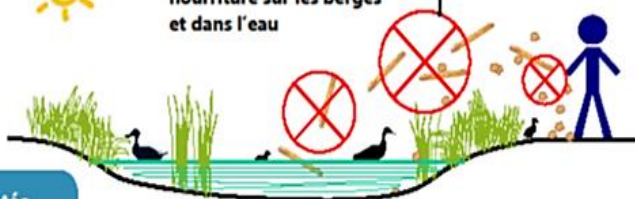


* L'interdiction de nourrir est stipulée à l'article 120 des Règlements sanitaires départementaux 28 et 78

**Préservez ensemble
le milieu aquatique !**



Cessez tout apport de
nourriture sur les berges
et dans l'eau



Certains aliments non adaptés
Qui n'ont pas les nutriments nécessaires
à leur croissance et bonne santé (ex : pain).

Le nourrissage des animaux (oiseaux, ragondins...) peut être très néfaste !

Satiété
Certaines espèces ne vont plus chercher les
aliments dont elles ont besoin (sédentarisation,
perturbation de la chaîne alimentaire...)

Système digestif inadapté
Par exemple, chez les oiseaux :

Leur gosier et estomac ne permettent pas la
bonne ingestion et digestion du pain.

Pollution de l'eau
Les aliments non mangés permettent le
développement de bactéries et de
maladies pouvant être mortelles
(cyanobactéries, botulisme...).

**POUR + D'INFOS, FLASHEZ-MOI &
RDV SUR LE SITE INTERNET DU SM3R**



INFOS & CONTACTS

02.37.83.48.34
contact@sm3rivieres28-78.fr

**La nature est une source
de nourriture suffisante pour les
espèces aquatiques.**

Associations du village

DENOMINATION	TEL	RESPONSABLES - COORDONNEES
DANSE AVEC MOI	09.72.96.74.18 06.85.46.59.64	Mme et M. BERNASCONI Michel danseavecmoivilliers@wanadoo.fr
ASL POTERIE	02.37.82.62.30 06.70.38.69.42	Mme QUESNE Jeannine asl28130villiers@gmail.com
ASL GYMNASTIQUE	02.37.82.62.30 06.70.38.69.42	Mme QUESNE Jeannine asl28130villiers@gmail.com
ASL FOOTBALL	02.37.82.62.30 06.70.38.69.42	Mme QUESNE Jeannine asl28130villiers@gmail.com
ASL ENCADREMENT et CARTONNAGES	02.37.82.62.30 06.70.38.69.42	Mme QUESNE Jeannine asl28130villiers@gmail.com
ASS PARENTS D'ELEVES (APE) www.facebook.com/APE_VLM28	06 13 93 01 61	Mme AGNES Carole ape.vlm@gmail.com
ASS LA VILLIEROISE CLUB DES ANCIENS	02 37 82 70 98 06 75 66 47 86	Mme BRETEGNIER Catherine bretegnier.catherine@wanadoo.fr
SOCIETE DE CHASSE	02 37 65 99 39 06 84 94 08 17	M. LE RAVALLEC Loïc Le-ravallec.loic@orange.fr
A.A.P.P.M.A de Villiers Le Morhier http://sites.google.com/site/pechevilliers28	02.37.82.50.97 06 33 11 56 34	M. VILLETTE Jean-Pierre lespecheursdevilliers@laposte.net
L'ARBRE à FILS	02.37.82.59.07 06.81.04.15.20	Mme LE MEAUX Laurence guismaux2@aol.com
ASSOCIATION EMOTIONS www.associationemotions.fr	02.37.82.75.20 06.82.93.47.84	Mme MARTIN Martine assossemotions@aol.com
MUSIQUE EN HERBE 28 www.meh28.fr	JYB 06 30 24 53 22 SM 07.71.19.05.38	BELOUIN Jean-Yves et MAILLOT Stéphane Resp. pédagogique & artistique musiqueenherbe28@bbox.fr
PATRIMOINE et HISTOIRE de Villiers le Morhier	02.37.82.73.39 06.60.40.28.14	Mme PARDIAC daniel.pardiac@wanadoo.fr
DE-COUV'RIRE	02.37.83.55.40 06.08.41.98.22	Mme BOURGE Pauline benj05@hotmail.com

AGENDA PREVISIONNEL



EN FONCTION DES CONDITIONS SANITAIRES

HALLOWEEN**samedi 31 octobre****Grand concours de déguisement****doté de 5 prix de 50 euros environ**

Renseignements
complémentaires
sur l'organisation
et le déroulement
dans des flyers à venir
Ouvert à tous les jeunes
de 0 à 12 ans.
Gratuit

**A VOS COSTUMES.....****ANNULE****MARCHÉ
DE NOËL****21 & 22 Novembre 2020****Salle des Fêtes
10h-18h NOCTURNE SAMEDI**

Restauration sur place

**FEU D'ARTIFICE
Samedi à 20 H**

**Cinémobile :**

Les séances ont repris. Prochaines diffusions à voir sur le site

[https://cinemobile.ciclic.fr/films-seances/maville?\(28\)+MAINTENON](https://cinemobile.ciclic.fr/films-seances/maville?(28)+MAINTENON)

Plein tarif : 6,00 €

Tarif réduit : 4,20 € (sur présentation d'un justificatif : abonnés, étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, plus de 60 ans, handicapés, chéquiers Clarc)

Tarif groupe : 2,50 € (scolaires/centres de loisirs)

Carte d'abonnement : 6,00 €

ETAT CIVIL**Bienvenue à :**

Galiane JACQUINOT,
née le 08/05/2020

Marius DUHAMEL,
né le 03 avril 2020

Toutes nos félicitations à :

Michael SIMPSON et Solen KEROUREDAN
Unis le 12 septembre 2020

Madame Plie : Bibliophile et créative !

Il était une fois une marque de créations en papiers **upcyclés**.

Je vous révèle ma sensibilité par le travail du papier... Dans mon atelier, des ouvrages anciens, chinés dans les brocantes, bouquinistes ou particuliers, reprennent vie sous forme de bijoux ou objets décoratifs uniques. Mon processus de fabrication vise à mettre le papier en avant. Sauver un ouvrage de l'oubli, lui redonner une seconde vie, le sublimer !

Je mets en scène différentes techniques de pliage comme l'**origami**, le **kusudama**, ou le **quilling**. Je puise mon inspiration dans la nature, qui fait partie de ma vie depuis toujours. La singularité et le caractère unique de mes créations résident en partie dans le hasard du pliage, qui permet de révéler et mettre en relief certains mots, symboles ou dessins. Ce sont des pièces uniques, réalisées à la main. Intrigués ?

Je vous invite à écrire avec moi le prochain chapitre et m'accompagner tout au long de mes aventures créatives !

Coralie Guerre 06.23.29.83.92 - <https://madameplie.com> -

Facebook : @MadamePlie - Instagram : madameplie

**PROTÉGEONS
NOS CHEVAUX**

**Aidez les propriétaires
et gérants d'écurie,
soyez un voisin vigilant**



SI DES INCONNUS S'APPROCHENT DES PRÉS,
LEUR SIGNALER QU'ILS SONT SUR UNE
PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET APPELÉ LE 17 S'ILS
VOUS PARAÎSENT SUSPECTS.



SI VOUS ÊTES RÉVEILLÉ(E) LA NUIT PAR DES
BRUITS SUSPECTS, VÉRIFIEZ SI QUELQU'UN
EST DANS LES PRÉS DE VOTRE VOISIN.
APPELÉ LE 17 ET LE PROPRIÉTAIRE SI C'EST
LE CAS.



SIGNALEZ-VOUS EN AMONT SI VOUS VOULEZ
PARTICIPER AUX RONDES DE SURVEILLANCE
POUR NE PAS ÊTRE CONFONDU AVEC UN
INDIVIDU SUSPECT.



RELEVEZ LES PLAQUES DES
VÉHICULES SUSPECTS

**NOUVEAU SERVICE
« PAIEMENT DE PROXIMITÉ »**

**Paiement de vos impôts, amendes,
factures de cantine, de crèche,
services municipaux divers....**

**Rendez-vous chez votre buraliste avec votre
facture, scannez et payez en toute sécurité.**

**Vous trouverez la liste des buralistes agréés,
sur le site :**

impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

La Mairie de Villiers le Morhier :

Horaires d'ouverture : mardi nocturne de 17 h 00 à 19 h 30,
mercredi de 9h00 à 12h,
jeudi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 00,
en dehors de cette plage horaire : sur rendez-vous.

Une permanence est tenue par un adjoint tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30, sans rendez-vous.

Tél. : 02 37 82 50 60 - Fax : 02 37 82 54 12 - mairievillierslemorhier@wanadoo.fr - Site : villiers-le-morhier.com



Date de dépôt des articles en mairie : AVANT LE 5 DU MOIS AVANT PARUTION (tous les 2 mois)

Directeur de publication : P. AUFRAY

Comité de rédaction : I. FOURNIER, A. CHAMPALOUX, S. FERNANDES-PETITOT, G. QUESNE, G. LOISELET, M. MARTIN

ISSN 1627-3605 – Bulletin édité à 650 exemplaires

